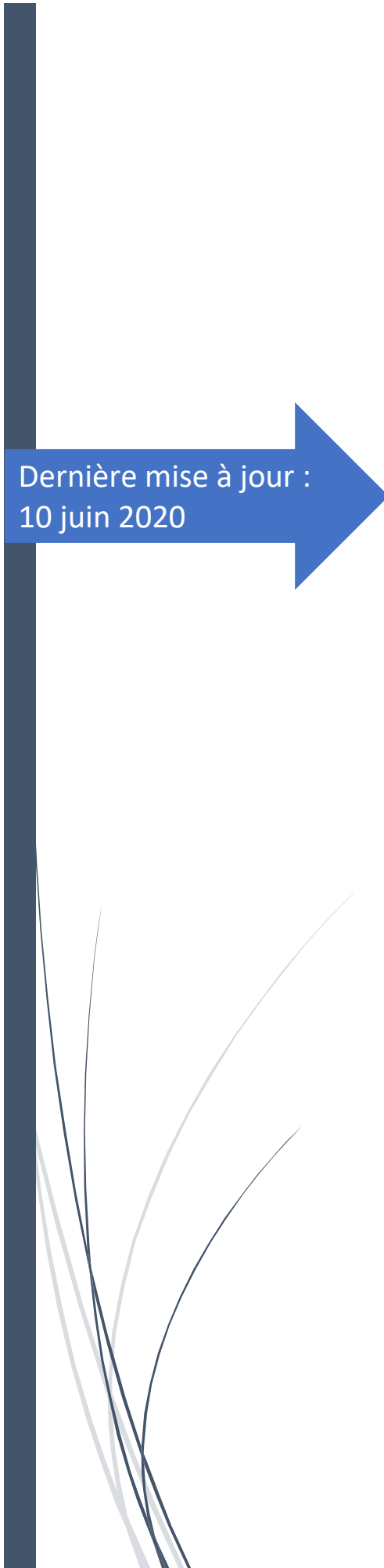




Dernière mise à jour :
10 juin 2020

Protocole de création et de validation lexicales du vocabulaire scolaire en langue des signes québécoise

Lexique LSQ

Services linguistiques CB

DÉVELOPPÉ EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ MA-SDS. ÉCOLE LUCIEN-PAGÉ

Remerciements	2
Du français à la LSQ	3
1 ^{ère} étape : Sélection du vocabulaire à rendre disponible en LSQ	3
2 ^e étape : Recrutement des experts linguistiques	4
3 ^e étape : Catégorisation du vocabulaire	4
4 ^e étape : Consultation des experts	5
5 ^e étape : Tournage préliminaire	5
6 ^e étape : Tournage	5
7 ^e ÉTAPE : Postproduction	5
8 ^e étape : Contrôle de la qualité	5

REMERCIEMENTS

Ce fut un plaisir de travailler sur le développement lexical en langue des signes québécoise (LSQ) pour les élèves sourds québécois, qui a vu le jour grâce au Plan d'action numérique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Il est important de remercier sincèrement tous les intervenants et les experts pour leur participation active à ce processus. Ils comprennent les membres du RÉCIT national en adaptation scolaire, les membres du comité des mesures d'adaptation au secteur des Sourds (MA-SDS) de l'école secondaire Lucien-Pagé, l'équipe de Services linguistiques CB (SLCB) ainsi que les experts Sourds provenant des quatre coins du Québec. Ce sont leurs perspectives qui aideront le milieu scolaire à façonner l'avenir de la LSQ et des autres langues des signes à travers la francophonie.

Nous souhaitons que les recommandations du guide méthodologique découlant du projet de recherche et de développement du Plan d'action numérique du MÉES puissent inciter d'autres enseignants et professionnels à se lancer dans l'aventure de la création de banques lexicales pour répondre aux besoins des élèves Sourds et malentendants ainsi que tous ceux ayant des besoins particuliers.

L'équipe du Lexique LSQ

RÉCIT (réseau, éducation, collaboration, innovation, technologie)
Service national, Adaptation scolaire

Jean Chouinard
Suzanne Plourde-Pinard
André Roux
Sophie Martin

Comité MA-SDS (mesures d'adaptation au secteur des Sourds)
École secondaire Lucien-Pagé

Hélène Boulanger
Julie Raymond
Chantal Turcotte

SLCB (Services linguistiques Cynthia Benoit)

Cynthia Benoit
Audrey Beauchamp
Charline Savard
Theara Yim
Sonia Dubé
Daz Saunders
Sylvain Laverdure
Martin Boucher
Karine Lacroix-Beaudette
Marie-Pier Poulin

Dans le cadre des démarches de validation et de création lexicales en LSQ de l'ensemble des notions enseignées en contexte scolaire, il y a plusieurs étapes à tenir compte afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières. Parmi ces étapes, il y a :

- 1) La sélection du vocabulaire à rendre disponible en LSQ
- 2) Le recrutement des experts linguistiques
- 3) La catégorisation du vocabulaire
- 4) La consultation des experts
- 5) Le tournage préliminaire
- 6) Le tournage
- 7) La postproduction
- 8) Le contrôle de qualité

Ces étapes sont donc décrites dans les prochaines sections.

1^{RE} ÉTAPE : SÉLECTION DU VOCABULAIRE À RENDRE DISPONIBLE EN LSQ

Pour lancer le processus de recherche et de développement lexical en LSQ, l'étape de sélection du vocabulaire à rendre disponible en LSQ devrait être réalisée par les intervenants et les experts en milieu scolaire, soit les conseillers pédagogiques, les enseignants travaillant auprès d'élèves Sourds et malentendants, ainsi que toute personne qualifiée à réaliser cet exercice.

Dans le cas des mots qui apparaissent plus d'une fois dans la liste, il est important d'en spécifier le sens afin d'éviter des omissions lors du processus de création lexicale.

La liste peut prendre cette forme :

No.	Vocabulaire	Sens	...	...	...
...	côte est				
88	courant	électricité			
89	courant	aérien			
90	courant	maritime			
...	courroie				

Une fois le vocabulaire sélectionné, il est très important de procéder aux vérifications et validations de la liste, c'est-à-dire effectuer une révision linguistique (par ex., orthographe, grammaire, etc.) afin d'éviter des erreurs qui auraient un impact sur l'exécution du projet et les livrables.

2^E ÉTAPE : RECRUTEMENT DES EXPERTS LINGUISTIQUES

Les experts en LSQ sont recrutés en fonction de plusieurs critères. En plus d'être des locuteurs natifs en langue des signes, tous les experts doivent posséder une grande compétence linguistique et métalinguistique de la LSQ. D'autres critères sont aussi à considérer tels la provenance régionale, les qualifications pertinentes, le nombre d'années d'expérience et la diversité.

Pour la réalisation de la première phase du projet, les experts provenaient de régions ayant une grande densité de population à travers la province du Québec, soit : l'Outaouais, la grande région métropolitaine et la capitale nationale. Les qualifications recherchées étaient surtout dans le domaine de la linguistique, de l'éducation, de l'accessibilité aux services ainsi qu'en adaptations cinématographiques. Le nombre d'années d'expérience fut également pris en compte et chaque expert sélectionné possédait un minimum de 10 années d'expérience dans son domaine respectif de spécialisation. Enfin, ce panel d'experts ainsi formé était représentatif d'une grande diversité tant de l'âge, du genre, de l'origine ethnique que de l'orientation sexuelle. Ceci a permis d'assurer une représentativité optimale de la diversité linguistique du panel par rapport à la communauté sourde québécoise.

3^E ÉTAPE : CATÉGORISATION DU VOCABULAIRE

Cette étape consiste à classer les notions et les concepts en trois catégories.

➤ Catégorie 1 : Mot/notion existant en LSQ et à valider

La première étape consiste à sélectionner le vocabulaire en français dont les signes en LSQ sont déjà existants et ne nécessitent qu'une validation du signe par le panel d'experts. Advenant le cas où des mots du lexique ne peuvent être validés en LSQ, ces mots sont déplacés à la 2^e catégorie, soit celle du vocabulaire concret.

➤ Catégorie 2 : Mot/notion concret et signe(s) inconnu(s)

En raison de la nature iconique de la LSQ qui permet généralement une création plus intuitive de nouveaux signes, la 2^e catégorie comprend le vocabulaire concret. Ceci inclut les signes qui sont, au mieux des connaissances du panel d'experts, inconnus et qui, en théorie, sont plus faciles à créer par le biais de différentes stratégies telles que l'emploi des verbes à classificateurs spécificateurs de taille et de forme (VCLS), de préhension (VCLP), ainsi que d'entité (VCLE). Advenant le cas où des mots ou notions placés dans cette catégorie ne peuvent être créés en fonction de ces stratégies, ils sont déplacés à la 3^e catégorie, soit celle des mots/notions abstraits.

➤ Catégorie 3 : Mot/notion abstrait et signe(s) inconnu(s)

Quant à la 3^e catégorie, elle comprend les mots/notions abstraits dont le ou les signes sont inconnus en LSQ. Cette catégorie exige un travail plus poussé sur le plan des recherches, du raisonnement, des discussions, ainsi que de la création lexicale. Cet aspect du travail fut celui qui était le plus exigeant autant en ressources humaines qu'en temps.

4^E ÉTAPE : CONSULTATION DES EXPERTS

Tout au long du processus de validation et de création lexicales, il est important de consulter les experts du panel. Ces derniers sont responsables de différents aspects reliés au projet, soit la recherche, la contribution de leur expertise, ainsi que les prises de décisions concernant les signes à tourner et à mettre en ligne.

5^E ÉTAPE : TOURNAGE PRÉLIMINAIRE

L'étape de la préproduction comprend la logistique du tournage, le recrutement des signeurs, la détermination des détails esthétiques selon la section de la méthodologie de tournage ainsi que la préparation des signeurs en vue de la phase de production.

6^E ÉTAPE : TOURNAGE

L'étape de la production consiste à filmer les signeurs. Ceux-ci sont accompagnés d'un directeur linguistique qui a participé au processus de création et de validation du vocabulaire scolaire et qui s'assure de l'exactitude des signes filmés à cette étape.

7^E ÉTAPE : POSTPRODUCTION

L'étape de la postproduction comprend les corrections d'image, le montage, ainsi que les exportations vidéo selon le format demandé par la ou le développeur web.

8^E ÉTAPE : CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Le contrôle de la qualité constitue l'étape finale avant la remise des capsules vidéos et est assuré par un des membres du comité consultatif ainsi que par un des membres de l'équipe SLCB. Le but de cette étape est non seulement de s'assurer que les capsules vidéo respectent les directives telles que présentées dans le présent guide méthodologique, mais également que les signes soient bien produits et qu'ils correspondent à ce qui a été déterminé lors des réunions de création et de validation lexicales.